



DEPARTEMENTS DE VAUCLUSE
ET DES ALPES DE HAUTE PROVENCE



REGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE REVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON

(effectuée du 02 mai 2024 au 31 mai 2024 inclus)

RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

ANNEXES 2 –

Certificats d'affichage

<p><u>Commission d'enquête</u></p> <p>Président : M. Joseph NESCI</p> <p>Membres titulaires : Mme Florence REARD, MM. Guy BEUGIN, Michel MORIN, Jean- Marie ISNARD.</p> <p>Membre suppléant : M. Alain COMBES</p>	<p>Décision de désignation de M. le Président du T.A. de Nîmes, conjointement avec Mme la 1^{ère} vice-Présidente du T.A. de Marseille, en date du 23/01/2024, de référence EP 23000088. Arrêté N°2024-81 du 19/03/24 de M. le Président du Conseil Régional PACA</p>
---	---

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ~~.....~~ Maison du Parc (APT)

Je soussigné(e),

NOM : SANTONI

Prénom : Dominique

Qualité : Présidente

Représentant (e) de : Parc naturel régional du Luberon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à La Maison du Parc (APT)

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Apt, le 3 juin 2024.

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Apt

Je soussigné(e),

NOM : ARNAUD - DELOY

Prénom : Véronique

Maire de la commune de APT

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à APT

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : APT, le 31/05/2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Arrêté du Conseil Régional relatif à la révision de la charte du Parc Naturel Régional du Luberon

Récépissé de Dépôt

Le présent document atteste du dépôt légal de la publication nommée ci-dessus.

Date de dépôt

15/04/2024 15h17

Par:

mairie

Champs de Méta

Date de retrait

31/05/2024 13h09

RECEPISSE DE DEPOT

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Ansouis.....

Je soussigné(e),

NOM : De Sabram - Pontevès.....

Prénom : Géraud.....

Maire de la commune de Ansouis.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Ansouis.....

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Ansouis....., le 3 Juin 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ... Aubenas-les-Alpes

Je soussigné(e),

NOM : ... MARTELLI

Prénom : ... SYLVIE

Qualité : ... MAIRE

Représentant (e) de : ... AUBENAS LES ALPES

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ... AUBENAS LES ALPES

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : AUBENAS, le 12/06/2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune deA.U.R.I.B.E.A.U

Je soussigné(e),

NOM :C.I.C.E.R.O.....

Prénom :Roland.....

Maire de la commune deA.U.R.I.B.E.A.U.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

àl'emplacement de l'affichage municipal.....

du15 avril 2024 au 31..... mai 2024 inclus.

Fait à :A.U.R.I.B.E.A.U....., le03/06/2024.....

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...BANON.....

Je soussigné(e),

NOM : ...MOUÏE.....

Prénom : ...Michèle.....

Maire de la commune de ...BANON.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...Banon (Haute-.).....

du ...8... avril 2024 au ...31... mai 2024 inclus.

Fait à : ...Banon....., le ...21/05/24.....

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Beaumont de Pertuis

Je soussigné(e),

NOM : NATTA

Prénom : Jacques

Maire de la commune de Beaumont de Pertuis

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la porte de la Mairie

du 10 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à Beaumont de Pertuis, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de BONNIEUX

Je soussigné(e),

NOM : RAGOT

Prénom : Pascal

Maire de la commune de BONNIEUX

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à BONNIEUX

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Bonnieux, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature


Adjoint délégué
M. Yannick MEYSSARD



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune deBUOUX.....

Je soussigné(e),

NOM :PESSEMESSE.....

Prénom :Amélie.....

Maire de la commune deBUOUX.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

àBUOUX.....

du11..... avril 2024 au30..... mai 2024 inclus.

Fait à :BUOUX....., le31..... mai 2024.

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de CABRIÈRES D'AIQUES

Je soussigné(e),

NOM : JEAN

Prénom : Geneviève

Maire de la commune de CABRIÈRES D'AIQUES

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Calvières d'Aigues

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Cabrières d'Aigues, le 31/05/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Cabrières d'Avignon

Je soussigné(e),

NOM : CRESP

Prénom : Delphine

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Cabrières d'Avignon

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la Prairie

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Cabrières d'Avignon, le 13/06/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Cadenet

Je soussigné(e),

NOM : BRABANT

Prénom : Jean Marc

Maire de la commune de Cadenet

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Cadenet

du 13 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Cadenet, le 31/5/2024,

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de

Je soussigné(e),

NOM : RIPERT

Prénom : Gilles

Maire de la commune de Caseneuve

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Caseneuve

du 8 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Caseneuve, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...CASTELLET-EN-LUBERON...

Je soussigné(e),

NOM : ...ISNARD...

Prénom : ...Roger...

Maire de la commune de ...CASTELLET-EN-LUBERON...

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...CASTELLET-EN-LUBERON...

du 12 avril 2024 au 3 juin 2024 inclus.

Fait à : ...CASTELLET-EN-LUBERON le 3 juin 2024

Cachet de la collectivité



Signature

Le Maire Roger ISNARD
CASTELLET-EN-LUBERON



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...CAVAILLON...

Je soussigné(e),

NOM : DAUDET

Prénom : GERARD

Maire de la commune de Cavailhon

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie de Cavailhon

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Cavailhon, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature

Monsieur le Maire
GERARD DAUDET



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de CERESTE - EN - LUBERON

Je soussigné(e),

NOM : BAUMEL

Prénom : Gérard

Maire de la commune de CERESTE - EN - LUBERON

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à CERESTE - EN - LUBERON

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : CERESTE - EN - LUBERON, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature

N. Christine ALNERA
pour Gérard BAUMEL



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.



Rue de la Mairie
Hôtel de Ville
84460 CHEVAL BLANC

0490710117 / 0620005483

Le 08/06/2024,

Nous vous prions de bien vouloir trouver la procédure n°89/2024 accompagnée des pièces ci-jointes en annexes.

-- ANALYSE--

AFFAIRE : Constat d'affichage d'un arrêté portant ouverture d'une enquête publique

LIEU : Rue de la Mairie Hôtel de Ville - 84460 Cheval-Blanc (France)

OBJET (s'il y a lieu) : Arrêté n°2024-81 du 19/03/2024 - Enquête publique - Révision charte PNRL

DATE ET HEURE DES FAITS : 12/04/2024 15:00

-- INFRACTION(S) --

NATINF :

Libellé de l'infraction :

Prévue par :

Réprimée par : , ,

Classe :

-- INFORMATIONS SUR LES PERSONNES CONCERNEES --

Qualité	Nom/Prénom	Profession	Adresse	Téléphone
Requérant	Parc Naturel Régional du Luberon		60 Place Jean Jaurès 84400 APT	04.90.04.42.00
Requérant	Conseil Régional - Région Sud		Hôtel de Région 27, place Jules - Guesde 13481 MARSEILLE CEDEX 20	

Fait et clos, le 08/06/2024 à CHEVAL BLANC

Signature



Garde-Champêtre Territorial

DONNER Hugues

-- DESTINATAIRES --

Nb Copies	Destinataire
1	Président du Conseil Régional (MARSEILLE)
1	Parc Naturel Régional du Luberon (APT)
1	Monsieur le Maire (CHEVAL-BLANC)

Vu pour être transmis le :

le 08/06/2024



Garde-Champêtre Territorial

(C. chet & Signature)

DONNER Hugues



Rue de la Mairie
Hôtel de Ville
84460 CHEVAL BLANC
Tél. : 0490710117 / 0620005483
fax : 0490719248



Procédure N° 89/2024

Lieu : Rue de la Mairie Hôtel de Ville - 84460 Cheval-Blanc (France)

Affaire : Constat d'affichage d'un arrêté portant ouverture d'une enquête publique

Arrêté n°2024-81 du 19/03/2024 - Enquête publique - Révision charte PNRL

Date et heure des faits : 12/04/2024 à 15:00

Infraction :

Prévue par :

Réprimée par :

Natif : /

Informations sur les personnes

Parc Naturel Régional du Luberon (Requérant)
60 Place Jean Jaurès
84400 APT
04.90.04.42.00

PROCES-VERBAL DE CONSTATATION

L'an deux mille vingt quatre, le douze Avril à quinze heures et treize minutes

--- Nous soussignés, DONNER Hugues, Garde Champêtre Chef Principal,
--- En résidence à la Police Rurale de Cheval-Blanc ---
--- Dûment agréé et assermenté par Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire d'AVIGNON, ---
--- Vu les articles L.521-1, L.522-1 à L.522-4 et R.521-1 à D.522-3 du Code de la Sécurité Intérieure, ---
--- Vu l'article L.2122-27 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, ---
--- Revêtu de notre tenue d'uniforme et muni des insignes apparents de notre qualité, en exécution des ordres reçus, constatons ce qui suit ---

Agissant poursuites et diligences du Président du Conseil Régional de la Région Sud (Direction de la Biodiversité et de la Mer / Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux),

Rappelant que la Région Sud a engagé en décembre 2019 la révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon et que depuis, le syndicat mixte du Parc a mis en oeuvre la phase de concertation préalable afin d'élaborer un nouveau projet de charte pour la période 2025 - 2040 ;

Rappelant que le comité syndical du Parc Naturel Régional du Luberon a approuvé le projet de charte en date du 27 septembre 2022 par délibération n°2022CS60, puis sa modification en date du 19 septembre 2023 par délibération n°2023CS46 ;

Rappelant que le IV de l'article L.333-1 du Code de l'environnement dispose : « IV. – Le projet de charte initiale est élaboré par la région et le projet de charte révisée est élaboré par le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc, avec l'ensemble des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, en associant l'Etat et en concertation avec les partenaires intéressés, notamment les chambres consulaires.

Le projet de charte est soumis à une enquête publique réalisée en application du chapitre III du titre II du livre Ier, puis il est transmis par la région aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés, pour approbation. (...) » ;

Rappelant que l'article R.333-6-1 du Code de l'Environnement précise que : « Le projet de charte, constitutive ou révisée, arrêté par le président du conseil régional, est soumis à enquête publique selon la procédure prévue par les articles L. 123-1 à L. 123-18 et par les articles R. 123-3 à R. 123-27. Le dossier soumis à enquête publique comprend, outre les éléments prévus à l'article R. 123-8, au moins le rapport et le plan prévus aux 1° et 2° du II de l'article R. 333-3.

Par dérogation aux articles L. 123-3 et R. 123-3, l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sont assurées par le président du conseil régional ; dans le cas d'un projet de parc interrégional, ces compétences sont exercées par le président de la région dans laquelle le parc a la plus grande étendue et le commissaire enquêteur ou la commission d'enquête est désigné par le président du tribunal administratif dans le ressort duquel est situé le chef-lieu de cette région. (...) » ;

Rappelant que selon le I de l'article L.123-2 du Code de l'Environnement, font l'objet d'une enquête publique soumise aux prescriptions du présent chapitre préalablement à leur autorisation, leur approbation ou leur adoption : (...) 3° Les projets de création d'un parc national, d'un parc naturel marin, les projets de charte d'un parc national ou d'un parc naturel régional, les projets d'inscription ou de classement de sites et les projets de classement en réserve naturelle et de détermination de leur périmètre de protection mentionnés au livre III du présent code (...)

Précisant que l'article R.123-2 du Code de l'Environnement stipule que : « Les projets, plans, programmes ou décisions mentionnés à l'article L. 123-2 font l'objet d'une enquête régie par les dispositions du présent chapitre préalablement à l'intervention de la décision en vue de laquelle l'enquête est requise, ou, en l'absence de dispositions prévoyant une telle décision, avant le commencement de la réalisation des projets concernés. » ;

Et de ce fait le projet entrant dans le champ d'application des articles L.123-2 et R.123-2 du Code de l'Environnement ;

Rappelant que le dossier soumis à l'enquête publique sera constitué des pièces énumérées à l'article R.123-8 du Code de l'Environnement ;

Considérant l'arrêté du Président du Conseil Régional de la Région Sud du 19 mars 2024 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon en vue du renouvellement du label « Parc naturel régional » ;

Attendu de ce qui précède,

Conformément aux dispositions prévues par l'article R.123-11 du Code de l'Environnement stipulant que « III. - L'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête désigne le ou les lieux où cet avis doit être publié par voie d'affiches et, éventuellement, par tout autre procédé. Pour les projets, sont au minimum désignées toutes les mairies des communes sur le territoire desquelles se situe le projet ainsi que celles dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet. Pour les plans et programmes de niveau départemental ou régional, sont au minimum désignées les préfectures et sous-préfectures. Cet avis est publié quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. », et à l'article 9 de l'arrêté préfectoral susvisé désignant les lieux et modalité de publication de l'avis,

Disons le vendredi 12 avril 2024, avoir constaté la publication de l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon sous les formes prévues par l'Arrêté du 09 septembre 2021, visibles et lisibles par le public à l'intérieur de l'Hôtel de Ville de CHEVAL-BLANC durant les horaires d'ouvertures et portant les mentions obligatoires définies à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, notamment les permanences des commissaires enquêteurs désignés conformément à l'article R.123-5 du même code et à l'article 8.3 de l'arrêté préfectoral susvisé,

Disons que la publication de l'arrêté susvisé a été effectuée par voie d'affichage dans le recueil mural prévu à cet effet situé à l'intérieur de l'Hôtel de Ville ;

Disons que la publication de l'affiche communicante produite par le Parc Naturel Régional du Luberon a été effectuée par voie d'affichage dans le panneau d'informations municipales situés à l'extérieur de l'Hôtel de Ville ;

Disons qu'une communication sur l'organisation de cette enquête publique a été effectuée sur les panneaux d'informations numériques, sur le site internet de la ville et sur la page officielle du réseau social Facebook ;

Disons que toutes ces mesures de publicité seront maintenues en vigueur pendant toute la durée de l'enquête, à savoir jusqu'au 31 mai 2024 inclus.

Disons enfin qu'une planche photographique attestant de l'accomplissement de ces mesures a été dressée.

En foi de quoi nous rédigeons le présent procès-verbal que nous transmettons à Monsieur le Maire de CHEVAL-BLANC et à Monsieur le Président du Conseil Régional de la Région Sud et dont nous produisons récépissé que nous remettons aux demandeurs pour faire valoir ce que de droit.

Dont procès-verbal fait et clos le 08/06/2024 à CHEVAL BLANC



Garde-Champêtre Territorial

DONNER Hugues

Destinataires :

Nb Copies	Destinataire
1	Président du Conseil Régional (MARSEILLE)
1	Parc Naturel Régional du Luberon (APT)
1	Monsieur le Maire (CHEVAL-BLANC)



Département de Vaucluse (84)

Police Rurale de Cheval-Blanc



<p>Planche photographique : Rapport 89/2024</p>
--

<p>Nombre de photo(s) : 10</p>

<p>Adresse des faits : Rue de la Mairie Hôtel de Ville 84460 CHEVAL-BLANC</p>

Fait et clos le 01/06/2024 à CHEVAL BLANC



Photo n°01 : Vue générale de l'affichage de l'avis d'enquête publique effectuée dans le hall de l'Hôtel de Ville en date du 12/04/2024.



Garde-Champêtre Territorial



DONNER Hugues



Photo n°02 : Vue générale du panneau d'affichage d'informations municipales situé à l'extérieur de l'Hotel de Ville.



Photo n°03 : Vue rapprochée de la publication de l'affiche communicante éditée par le Parc Naturel Régional du Luberon effectuée en date du 12/04/2024.



Garde-Champêtre Territorial

(Handwritten signature)

DONNER Hugues



Photo n°04 : Vue générale du recueil mural destiné à la consultation du public des arrêtés situé à l'intérieur de l'Hôtel de Ville.

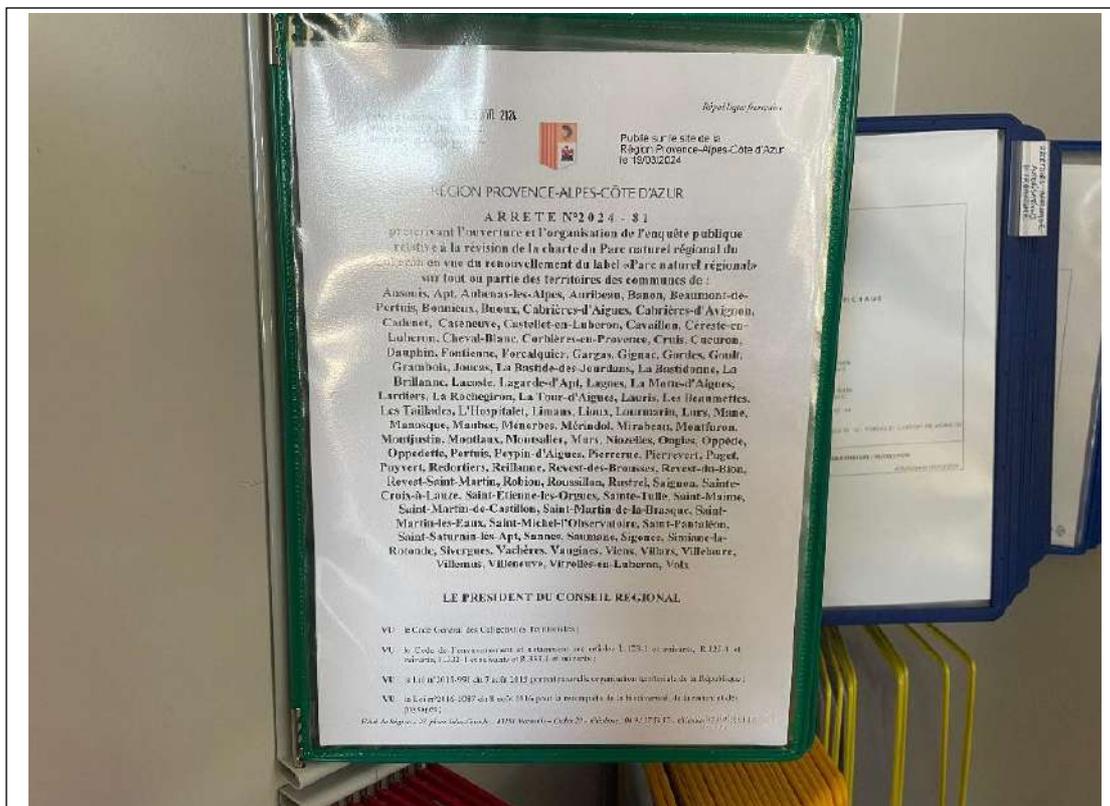


Photo n°05 : Vue rapprochée de l'affichage de l'arrêté du 19/03/2024 effectuée en date du 12/04/2024.



Garde-Champêtre Territorial

DONNER Hugues



Photo n°06 : Capture d'écran n°01 de la publication effectuée sur le site internet de la ville en date du 12/04/2024.

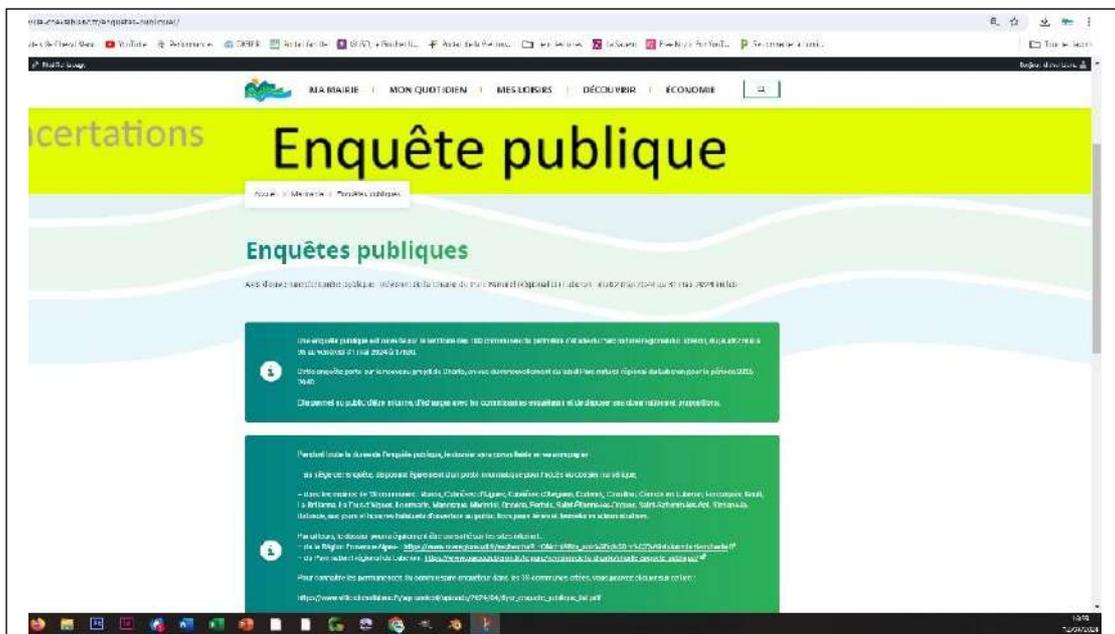


Photo n°07 : Capture d'écran n°02 de la publication effectuée sur le site internet de la ville en date du 12/04/2024.

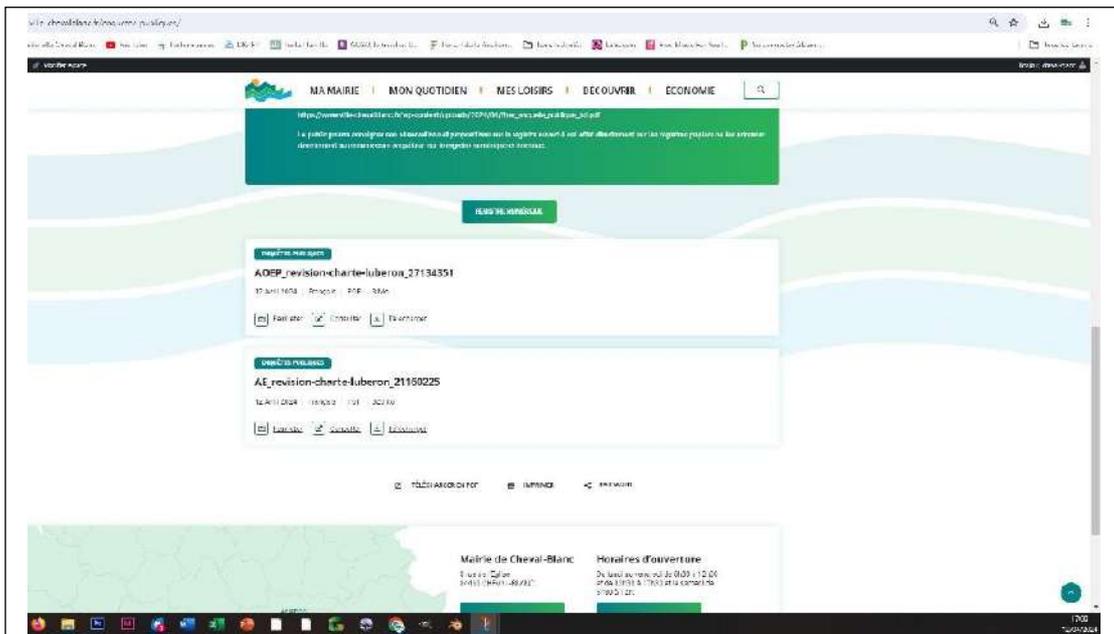


Photo n°08 : Capture d'écran n°03 de la publication effectuée sur le site internet de la ville en date du 12/04/2024.

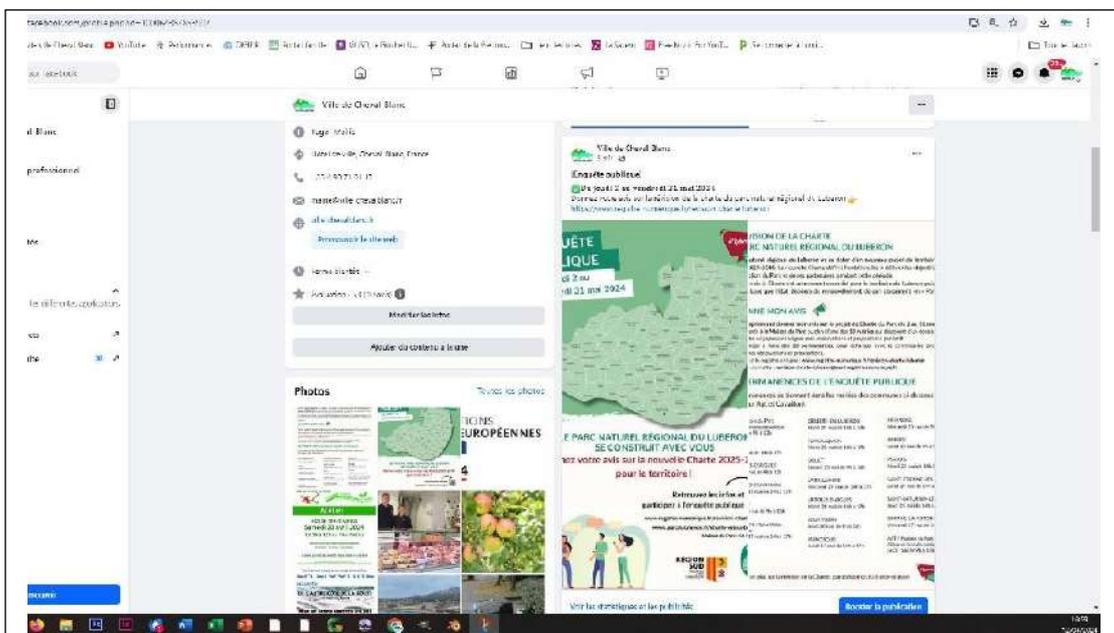


Photo n°09 : Capture d'écran de la publication effectuée sur le réseau social Facebook en date du 12/04/2024.



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Enquête publique

du jeudi 2 au vendredi 31 mai 2024

Révision de la charte du parc
naturel régional du Luberon

Toutes les infos sur le site internet
de la commune

Photo n°10 : Capture d'écran de la publication effectuée sur les panneaux d'information numériques en date du 12/04/2024.



Garde-Champêtre Territorial

DONNER Hugues

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ... **CHEVAL-BLANC**

Je soussigné(e),

NOM : **DONNER Hugues**

Prénom : **Garde-champêtre Territorial**
..... **COMMUNE de CHEVAL-BLANC**

Maire de la commune de

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie de CHEVAL-BLANC et constaté par PV n° 89/2024

du 12 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Cheval-Blanc, le 04 JUIN 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Garde-Champêtre Territorial

DONNER Hugues



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Fiche de correctif ou de création sur le site internet de la commune

* Éléments obligatoires

Modification * :

Création * :

Nom de la page * : Enquêtes publiques

Arborescence * : Accueil >> Enquêtes publiques

Texte d'introduction * :

Avis enquête publique - Révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Luberon
- du 02 mai 2024 au 31 mai 2024 inclus

Informations et bonnes méthodes :

- Les images sont à envoyer en pièce jointes au format Jpeg, Gif ou Png en mode RVB et si possible de moins de 1Mo.
- Les PDF sont à envoyer en pièce jointes et ne doivent pas dépasser si possible 5Mo.
- Les numéros de téléphone sont à donner sous ce format : +33 (0)4 90 71 01 17
- Les photos et pdf doivent être nommés en entier et de manière précise (pas de sigles) :
ex : Inscrip ALSH devient : Formulaire d'inscription Accueil de Loisirs Sans Hébergements 2022

* Élément obligatoire

Contenus à insérer * :

Cela peut être du texte, des liens, des citations, des chiffres, plusieurs types sont disponibles pour la présentation suivant les contenus.

Si vous avez plusieurs titres de paragraphe merci de les indiquer.

Contenu 1 * :

Dans encadré vert (même mise en page que pour les autres articles enquête publique) :

Une enquête publique est ouverte sur le territoire des 100 communes du périmètre d'étude du Parc naturel régional du Luberon, du jeudi 2 mai à 9h au vendredi 31 mai 2024 à 17h30.

Cette enquête porte sur le nouveau projet de Charte, en vue du renouvellement du label Parc naturel régional du Luberon pour la période 2025-2040.

Elle permet au public d'être informé, d'échanger avec les commissaires enquêteurs et de déposer ses observations et propositions.

Contenu 2 :

Toujours dans encadre vert (même forme que pour les autres articles enquête publique) :

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable en version papier :

- au siège de l'enquête, disposant également d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique,

- dans les mairies de 18 communes : Banon, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Cavaillon, Céreste-en-Luberon, Forcalquier, Gault, La Brillanne, La Tour-d'Aigues, Lourmarin, Manosque, Mérindol, Oppède, Pertuis, Saint-Étienne-les-Orgues, Saint-Saturnin-lès-Apt, Simiane-la-Rotonde,

aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, hors jours fériés et fermetures administratives.

Contenu 3 :

Par ailleurs, le dossier pourra également être consulté sur les sites internet :

- de la Région Provence-Alpes- : www.maregionsud.fr/revision-charte-luberon,

- du Parc naturel régional du Luberon :

www.parcduluberon.fr/charte-enquete-publique.

Pour connaître les permanences du commissaire enquêteur dans les 18 communes citées, vous pouvez cliquer sur ce lien :

=> lien vers flyer

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet directement sur les registres papiers ou les adresser directement au commissaire enquêteur sur le registre numérique accessible à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon> (mettre un bouton)

Contenu 4 :

=> mettre un bouton pour chaque lien vers le site du parc PNRL et de la région Sud

+ mettre les PJ

Utilisation du plan interactif :

Type d'information :

Localisation :

Descriptif :



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Direction de la Biodiversité et de la Mer
Service Biodiversité, Parcs et
Territoires Ruraux
Dossier suivi par :
Alexandra MATUSCAK poste 8004
Jeanne Benihya-VERDE poste 5856

Monsieur Christian MOUNIER
Maire
Mairie de Cheval-Blanc
Rue de la Mairie
Hôtel de ville
84460 CHEVAL-BLANC

Marseille, le 4 avril 2024

N/Réf : SBPTR-D24-00868

Objet : Enquête publique sur le projet de charte du Parc naturel régional du Luberon

Monsieur le Maire,

La Région a engagé en décembre 2019 la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon. Depuis, le syndicat mixte de gestion du Parc a mis en œuvre une importante phase de concertation afin d'élaborer un nouveau projet de charte pour la période 2025-2040.

Le projet de charte révisée a été soumis à l'avis du préfet de région et de diverses instances nationales, avec des validations à chaque étape du comité de pilotage de la révision et du comité syndical. A présent, il doit faire l'objet d'une enquête publique dont la Région, autorité compétente, porte la responsabilité de mise en œuvre.

Cette enquête publique aura lieu du jeudi 2 mai à 9h au vendredi 31 mai 2024 à 17h30 et a pour objectif d'informer le public et de recueillir ses observations et propositions.

Je vous adresse sous ce pli l'arrêté du Président du Conseil régional prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique ainsi que l'affiche jaune réglementaire « Avis d'enquête publique ». En tant que commune appartenant au périmètre d'étude, il vous appartiendra de les afficher **au plus tard le 17 avril 2024**. L'enquête se terminant le 31 mai 2024, je vous remercie de bien vouloir nous retourner le certificat d'affichage joint, complété et signé, dans les meilleurs délais.

En parallèle, la Maison du Parc à Apt et 18 mairies listées dans l'arrêté ont été sélectionnées pour accueillir l'enquête publique. Elles mettront à disposition du public le dossier et le registre d'enquête et accueilleront une permanence de la Commission d'enquête.

.../...

Hôtel de Région
27 place Jules-Guesde
13481 Marseille Cedex 20
Téléphone : 04 91 57 55 30
Télécopie : 04 91 57 51 72
www.maregionsud.fr



A compter du 2 mai, vous pourrez consulter le dossier soumis à l'enquête publique sur les sites Internet de la Région (www.maregionsud.fr/revision-charte-luberon), du Parc naturel régional du Luberon (www.parcduluberon.fr/charte-enquete-publique), et du registre dématérialisé (www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon).

Enfin, en vue d'assurer une large information du public, je vous remercie de bien vouloir diffuser, auprès de vos administrés, les affiches communicantes et dépliants joints au présent courrier. Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir également publier sur vos supports numériques - site internet, panneaux d'affichage - les éléments d'information fournis par le Parc.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président du Conseil régional et
par délégation,



Valérie RAIMONDINO
Directrice

P.J. : Arrêté d'ouverture de l'enquête publique
Avis d'enquête publique (affiche jaunes règlementaires)
Certificat d'affichage
Affiches communicantes, dépliants



Publié sur le site de la
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
le 19/03/2024

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

A R R E T E N°2 0 2 4 - 8 1

prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon en vue du renouvellement du label «Parc naturel régional» sur tout ou partie des territoires des communes de :

Ansouis, Apt, Aubenas-les-Alpes, Auribeau, Banon, Beaumont-de-Pertuis, Bonnieux, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Cavaillon, Céreste-en-Luberon, Cheval-Blanc, Corbières-en-Provence, Cruis, Cucuron, Dauphin, Fontienne, Forcalquier, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Grambois, Jocas, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, La Brillanne, Lacoste, Lagarde-d'Apt, Lagnes, La Motte-d'Aigues, Lardiers, La Rochegiron, La Tour-d'Aigues, Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, L'Hospitalet, Limans, Lioux, Lourmarin, Lurs, Mane, Manosque, Maubec, Ménerbes, Mérindol, Mirabeau, Montfuron, Montjustin, Montlaux, Montsalier, Murs, Niozelles, Ongles, Oppède, Oppedette, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Pierrerue, Pierrevert, Puget, Puyvert, Redortiers, Reillanne, Revest-des-Brousses, Revest-du-Bion, Revest-Saint-Martin, Robion, Roussillon, Rustrel, Saignon, Sainte-Croix-à-Lauze, Saint-Étienne-les-Orgues, Sainte-Tulle, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sannes, Saumane, Sigonce, Simiane-la-Rotonde, Sivergues, Vachères, Vaugines, Viens, Villars, Villelaure, Villemus, Villeneuve, Vitrolles-en-Luberon, Volx

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants ;

VU la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages ;

- VU le décret n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes ;
- VU la note technique du 7 novembre 2018 du Ministère de la transition écologique et solidaire relative au classement et au renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux et à la mise en œuvre de leurs chartes ;
- VU la délibération n°19-972 du 13 décembre 2019 du Conseil régional prescrivant la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon, définissant le périmètre d'étude et approuvant les modalités d'association des collectivités, organismes, partenaires, acteurs et habitants associés à la révision ;
- VU l'avis motivé du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur en date du 24 juillet 2020, justifiant l'opportunité du projet de révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon ;
- VU la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon en date du 27 septembre 2022 approuvant le projet de charte 2025-2040 ;
- VU les avis de la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux de France et de la commission Espaces protégés du Conseil national de protection de la nature sur le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon, rendus respectivement les 11 et 16 janvier 2023 ;
- VU l'avis du préfet de région en date du 27 mars 2023 et la note technique des services de l'Etat sur le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon ;
- VU la délibération du comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon en date du 19 septembre 2023 approuvant le projet de charte 2025-2040 ;
- VU la décision en date du 23 janvier 2024 de Madame la 1^{ère} Vice-présidente du Tribunal administratif de Marseille et de Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes désignant les membres de la commission d'enquête ;
- VU l'avis délibéré de l'Autorité environnementale de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable n°2023-122, adopté lors de la séance du 7 mars 2024, sur le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon et son rapport d'évaluation environnementale ;
- VU le dossier à soumettre à l'enquête publique établi à cet effet ;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon à enquête publique, et après concertation avec les membres de la commission d'enquête ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : objet de l'enquête publique

Le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon est arrêté et soumis à enquête publique, en vue du renouvellement de son label « Parc naturel régional ».

Le projet de charte détermine, pour une durée de 15 ans, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement pour le territoire, ainsi que les mesures permettant de les mettre en œuvre. Il traduit la volonté des signataires de travailler solidairement pour assurer une gestion cohérente, durable et concertée du développement de leur territoire.

L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers. Elle est organisée conformément au Code de l'environnement, et notamment de ses articles L.123-1 et suivants, R.123-4 et suivants, L.333-1 et suivants et R.333-1 et suivants.

Cette enquête se déroule sur le périmètre d'étude du Parc naturel régional du Luberon.

Article 2 : durée de l'enquête publique

L'enquête publique durera 30 jours, du jeudi 2 mai 2024 à 9 h au vendredi 31 mai 2024 à 17 h 30.

Article 3 : autorité organisatrice de l'enquête publique

Le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est chargé de coordonner l'organisation de l'enquête publique et d'en centraliser les résultats.

Article 4 : porteur du projet

Le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon est porté par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, sous la responsabilité de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Article 5 : commission d'enquête publique

Madame la 1^{ère} Vice-présidente du Tribunal administratif de Marseille et Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes ont procédé à la désignation, en date du 23 janvier 2024 et pour toute la durée de cette enquête, d'une commission d'enquête constituée de 5 commissaires enquêteurs nommés ci-après :

- **en qualité de Président de la commission d'enquête :**
Monsieur Joseph NESCI, retraité urbaniste
- **en qualité de membres titulaires de la commission d'enquête :**
Monsieur Jean-Marie ISNARD, retraité de la Police Nationale
Monsieur Guy BEUGIN, retraité de la Police Nationale
Monsieur Michel MORIN, retraité des Armées
Madame Florence REARD, architecte DPLG
- **en qualité de membre suppléant :**
Monsieur Alain COMBES, ingénieur TPE

Pendant l'enquête, le Président et les membres de la commission d'enquête recevront le porteur du projet soumis à l'enquête publique à la demande de ce dernier.

Le Président de la commission d'enquête pourra, s'il l'estime nécessaire, faire application des dispositions prévues à l'article L123-13 du Code de l'environnement dans les conditions énoncées et notamment :

- recevoir toute information et demander au porteur du projet de communiquer des documents au public, s'il les estime utiles à la bonne information de celui-ci,
- visiter avec les membres de la commission d'enquête, les lieux concernés, à l'exception des lieux d'habitation, après en avoir informé au préalable les propriétaires et les occupants,
- entendre, avec les membres de la commission d'enquête, toutes les personnes concernées par le projet, qui en font la demande et convoquer toutes les personnes dont il juge l'audition utile,
- organiser, sous sa présidence, toute réunion d'information et d'échange avec le public en présence du responsable du projet.

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Article 6 : dossier d'enquête publique

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend les pièces et avis exigés par les législations et réglementations applicables aux enquêtes publiques relatives aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement, à savoir :

Partie 1 - Diagnostic territorial & Bilan de la charte 2009-2024

- Le diagnostic du territoire
- L'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2009-2024
- La synthèse du diagnostic territorial et de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2009-2024

Partie 2 - Rapport de charte

- Le projet de rapport de charte 2025-2040
- L'essentiel du projet de charte 2025-2040
- Les dispositions pertinentes du projet de charte 2025-2040
- Le référentiel de l'évaluation de la mise en œuvre de la charte 2025-2040
- Les modalités de la concertation

Partie 3 - Le Plan de Parc

- Le projet de Plan de Parc
- La notice du Plan de Parc
- Les secteurs d'enjeux écologiques - Tome 1 : Milieux forestiers
- Les secteurs d'enjeux écologiques - Tome 2 : Milieux ouverts/semi-ouverts
- Les secteurs d'enjeux écologiques - Tome 3 : Milieux aquatiques et humides
- Les secteurs d'enjeux écologiques - Tome 4 : Milieux agricoles
- Le cahier des paysages

Partie 4 - Annexes

- La liste et la cartographie des communes et des EPCI du périmètre d'étude
- Les statuts actuels du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon (qui évolueront selon le futur périmètre du Parc)
- Le rapport environnemental
- Le résumé non-technique du rapport environnemental
- Le cahier des avis regroupant :
 - o L'avis d'opportunité du préfet de région du 24 juillet 2020
 - o Le mémoire en réponse du Parc à cet avis de septembre 2022
 - o L'avis de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France du 11 janvier 2023
 - o L'avis du Conseil national de protection de la nature du 16 janvier 2023
 - o L'avis du préfet de région et la note technique des services de l'État du 27 mars 2023
 - o Le mémoire en réponse du Parc à ces trois avis, adopté en comité syndical le 19 septembre 2023
- L'avis de l'Autorité environnementale, délibéré en séance du 7 mars 2024
- Le mémoire en réponse du Parc à l'avis de l'Autorité environnementale
- La note sur l'insertion de l'enquête publique dans la procédure de révision
- L'arrêté d'ouverture de l'enquête publique
- L'avis d'ouverture d'enquête publique

Le dossier de charte sera alimenté par de nouveaux documents d'ici la fin de la procédure de révision : liste et carte des communes et EPCI ayant approuvé la charte, statuts modifiés, emblème du Parc, plan d'actions et plan de financement prévisionnel sur les trois premières années de classement.

MODALITES DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Article 7 : siège de l'enquête publique

Le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, sis à la Maison du Parc, 60 place Jean Jaurès 84 400 Apt, est désigné comme étant le siège de l'enquête, lieu où toute correspondance relative à l'enquête peut être adressée à l'attention de M. Joseph NESCI, Président de la commission d'enquête, sur le projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon pendant la durée de l'enquête.

Article 8 : lieux d'enquête, consultation du dossier d'enquête, registre papier, registre dématérialisé, permanences de la commission d'enquête

Article 8.1 : lieux d'enquête

L'enquête publique se déroulera dans 19 lieux appelés « lieux d'enquête » :

- à la Maison du Parc naturel régional du Luberon, à Apt,
- dans les mairies des 18 communes suivantes : Banon, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Cavaillon, Céreste-en-Luberon, Forcalquier, Goult, La Brillanne, La Tour-d'Aigues, Lourmarin, Manosque, Mérindol, Oppède, Pertuis, Saint-Étienne-les-Orgues, Saint-Saturnin-lès-Apt, Simiane-la-Rotonde.

Article 8.2 : consultation du dossier d'enquête, registre papier, registre dématérialisé pour le dépôt des observations

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier complet est consultable au siège du Parc naturel régional du Luberon, sis à la Maison du Parc, 60 place Jean Jaurès 84400 Apt, sur un poste informatique et en version papier, accompagnée d'un registre d'enquête papier.

Dans la même temporalité, un dossier d'enquête publique et un registre d'enquête, en version papier, seront tenus à la disposition du public dans les mairies des 18 communes listées dans l'Article 8.1, aux jours et horaires habituels de ces mairies (hors jours fériés et fermetures administratives). Le public pourra consigner ses observations et propositions sur les registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par un membre de la commission d'enquête.

Par ailleurs, le dossier d'enquête publique pourra être également consulté sur les sites internet :

- de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : www.maregionsud.fr/revision-charte-luberon,
- du Parc naturel régional du Luberon : www.parcduluberon.fr/charte-enquete-publique.

L'autorité organisatrice met également à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête, un registre dématérialisé accessible depuis tout poste informatique, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon>

Ce registre dématérialisé permet la consultation du dossier d'enquête publique, la consultation des observations et des propositions formulées par un tiers, le dépôt en ligne, nominatif ou anonyme, d'observations et de propositions.

Enfin, le public pourra également consigner ses observations et propositions :

- par écrit, en les adressant par voie postale à l'adresse suivante, du jeudi 2 mai au vendredi 31 mai 2024, le cachet de la poste faisant foi.

Monsieur le Président de la commission d'enquête du projet de charte 2025-2040
du Parc naturel régional du Luberon
Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon
Maison du Parc - 60 place Jean Jaurès
BP122 - 84400 Apt

- par voie numérique à l'adresse : revision-charte-luberon@mail.registre-numerique.fr.

Pour une information complète du public, les observations adressées par voie postale au siège de l'enquête et par voie électronique, ainsi que celles portées sur les registres papier dans les différents lieux d'enquête, seront intégrées au registre dématérialisé d'enquête dans les meilleurs délais.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les observations du public, sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, avant et pendant toute la durée de l'enquête, en s'adressant au syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, Maison du Parc, 60 place Jean Jaurès, BP122, 84400 Apt.

Article 8.3 : permanences de la commission d'enquête

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête se tiendront à disposition du public, au cours de permanences, pour recevoir ses observations et ses propositions. Les permanences se dérouleront aux lieux, jours et horaires suivants :

Sur le Département du Vaucluse (84)		
Lieux d'enquête	Adresse	Dates et horaires des permanences
Maison du Parc naturel régional du Luberon	60 place Jean Jaurès 84400 Apt	Jeudi 2 mai de 9 h à 12 h Vendredi 31 mai de 9 h à 12 h
Mairie de Cabrières-d'Aigues	1 Place de l'ormeau 84240 Cabrières d'Aigues	Mardi 14 mai de 9 h à 12 h
Mairie de Cabrières-d'Avignon	76 Cours Jean Giono 84220 Cabrières-d'Avignon	Mercredi 15 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Cadenet	16 Cours Voltaire 84160 Cadenet	Samedi 18 mai de 9 h à 12 h
Mairie de Cavaillon	Salle Vidau – Passage Vidau 84300 Cavaillon	Vendredi 17 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Goult	31 Place Jean Moulin 84220 Goult	Samedi 25 mai de 9 h à 12 h
Mairie de La Tour-d'Aigues	7 Place de l'Eglise 84240 La Tour d'Aigues	Mardi 28 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Lourmarin	21 Rue Henri de Savornin 84160 Lourmarin	Jeudi 30 mai de 9 h à 12 h
Mairie de Mérindol	Place de la Mairie 84360 Mérindol	Mercredi 15 mai de 9 h à 12 h
Mairie d'Oppède	75 Place Félix Autard 84580 Oppède	Lundi 13 mai de 9 h à 12 h
Mairie de Pertuis	Hôtel de Ville Service urbanisme 84120 Pertuis	Mardi 21 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt	9 Place de la Mairie 84490 Saint-Saturnin-lès-Apt	Jeudi 23 mai de 14 h à 17 h

Sur le Département des Alpes de Haute-Provence (04)		
Lieux d'enquête	Adresse	Dates et horaires des permanences
Mairie de Banon	Place Charles Vial 04150 Banon	Mardi 7 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Céreste-en-Luberon	Cours Aristide Briand 04280 Céreste-en-Luberon	Mardi 21 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Forcalquier	1 Place du Bourguet 04300 Forcalquier	Mercredi 22 mai de 14 h à 17 h
Mairie de La Brillanne	Place Sainte-Agathe 04700 La Brillanne	Mercredi 29 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Manosque	Place de l'Hôtel de Ville 04101 Manosque	Lundi 13 mai de 14 h à 17 h

Mairie de Saint-Étienne-les-Orgues	Hôtel de ville 04230 Saint-Étienne-les- Orgues	Lundi 27 mai de 14 h à 17 h
Mairie de Simiane-la-Rotonde	Château Médiéval Haut village 04150 Simiane-la-Rotonde	Vendredi 17 mai de 14 h à 17 h

PUBLICITE

Article 9 : annonces légales et affichage

Un avis portant à la connaissance du public les indications mentionnées dans le présent arrêté sera publié par les soins du Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, en caractères apparents, dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans les départements des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse, habilités à publier les annonces légales, au moins 15 jours avant le début de l'enquête, et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

Cet avis sera publié par voie d'affiches jaunes et éventuellement par tout autre procédé, par les soins de chaque maire des 100 communes incluses dans le périmètre d'étude et de la Présidente du Parc à la Maison du Parc, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Il leur appartiendra de certifier l'accomplissement de cette formalité.

RAPPORT D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Article 10 : remise du rapport d'enquête

A l'expiration du délai de l'enquête fixé à l'article 2, les dossiers complets et les registres d'enquête papiers des 18 communes et de la Maison du Parc seront transmis sans délai par le Parc naturel régional du Luberon au Président de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête, et seront clos.

Dès réception des registres et des documents annexés, le Président de la commission d'enquête communiquera, dans la huitaine, un procès-verbal de synthèse à la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et au Parc naturel régional du Luberon. Ce dernier disposera d'un délai de 15 jours pour produire un mémoire en réponse.

Dans un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le Président de la commission d'enquête ou un des membres de la commission d'enquête transmettra à la Région et au Parc naturel régional du Luberon, le dossier complet contenant le rapport et ses conclusions, en version numérique. Il communiquera simultanément une copie au Président du Tribunal administratif de Marseille et au Président du Tribunal administratif de Nîmes.

Le Président de la commission d'enquête ou l'un des membres de la commission d'enquête remettra à la Région, dans les meilleurs délais, les registres papiers et les pièces annexées.

Article 11 : diffusion du rapport, des conclusions et les avis de la commission d'enquête

Le rapport, les conclusions et les avis de la commission d'enquête seront par la suite tenus à la disposition de toutes les personnes intéressées, dans l'ensemble des lieux dans lesquels s'est déroulée l'enquête et pendant un an à compter de la date de remise du rapport. Les documents seront également publiés sur le registre dématérialisé de l'enquête publique, pour la même durée.

Par ailleurs, le Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur adressera une copie du rapport, des conclusions et des avis :

- à la Présidente du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon,
- aux Présidents des Départements de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence,
- aux Présidents des établissements publics de coopération intercommunale concernés par le périmètre du projet de charte 2025-2040 du Parc naturel régional du Luberon,
- au préfet de région et à la sous-préfète d'Apt nommée interlocutrice privilégiée par le préfet de région pour le suivi de la procédure de révision,
- à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Provence-Alpes-Côte d'Azur et au service du ministère en charge de l'environnement.

Article 12 : contacts pour toute information

Toutes informations peuvent être obtenues auprès des personnes responsables du projet :

- **auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, autorité organisatrice de l'enquête publique**

Service Biodiversité, Parcs et Territoires ruraux, Hôtel de Région, 27 place Jules Guesde, 13481 Marseille Cedex 20 - Tél. 04 88 73 60 57

Alexandra MATUSCAK
chargée de projets Révision
amatuscak@maregionsud.fr

Jeanne BENIHYA
chargée de projet Parc naturel régional du Luberon
jbenihya@maregionsud.fr

- **auprès du Parc naturel régional du Luberon, porteur du projet**

Maison du Parc naturel du Luberon, 60 place Jean Jaurès, 84400 Apt - Tél. 04 90 04 42 02

Laure GALPIN
Directrice
laure.galpin@parcduluberon.fr

Caroline TISSANDIER
Chargée de mission Charte 2040
caroline.tissandier@parcduluberon.fr

Article 13 : exécution

La Directrice générale des services de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les maires concernés, la Présidente du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, le Président de la commission d'enquête sont chargés, chacun pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au préfet de région et publié sur le site internet de la Région.

Article 14 : décisions adoptées au terme de l'enquête

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et les

Départements de Vaucluse et des Alpes de Haute-Provence seront ensuite consultés conformément aux dispositions de l'article R.333-7 du Code de l'environnement et disposeront d'un délai de quatre mois pour approuver le projet de charte 2025-2040. A l'issue de ce délai, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur approuvera par délibération le projet de charte, tel qu'il a été soumis à la consultation, et déterminera la liste des communes pour lesquelles elle demandera le classement au regard des délibérations recueillies. La demande de classement au Ministre chargé de l'environnement interviendra ensuite selon les dispositions de l'article R.333-8 du Code de l'environnement.

Article 15 : voie de recours

Conformément aux dispositions des articles R.414-6 et R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la Région. Le Tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Renaud MUSELIER

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon

La révision porte sur un périmètre d'étude regroupant 100 communes : Ansois, Apt, Aubenas-les-Alpes, Auribeau, Banon, Beaumont-de-Pertuis, Bonnieux, Buoux, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Caseneuve, Castellet-en-Luberon, Cavaillon, Céreste-en-Luberon, Cheval-Blanc, Corbières-en-Provence, Cruis, Cucuron, Dauphin, Fontienne, Forcalquier, Gargas, Gignac, Gordes, Goult, Grambois, Joucas, La Bastide-des-Jourdans, La Bastidonne, La Brillanne, Lacoste, Lagarde-d'Apt, Lagnes, La Motte-d'Aigues, Lardiers, La Rochegiron, La Tour-d'Aigues, Lauris, Les Beaumettes, Les Taillades, L'Hospitalet, Limans, Lioux, Lourmarin, Lurs, Mane, Manosque, Maubec, Ménerbes, Mérindol, Mirabeau, Montfuron, Montjustin, Montlaux, Montsalier, Murs, Niozelles, Ongles, Oppède, Oppedette, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Pierrerue, Pierrevert, Puget, Puyvert, Redortiers, Reillanne, Revest-des-Brousses, Revest-du-Bion, Revest-Saint-Martin, Robion, Roussillon, Rustrel, Saignon, Sainte-Croix-à-Lauze, Saint-Étienne-les-Orgues, Sainte-Tulle, Saint-Maime, Saint-Martin-de-Castillon, Saint-Martin-de-la-Brasque, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Saint-Pantaléon, Saint-Saturnin-lès-Apt, Sannes, Saumane, Sigonce, Simiane-la-Rotonde, Sivergues, Vachères, Vaugines, Viens, Villars, Villelaure, Villemus, Villeneuve, Vitrolles-en-Luberon, Volx.

Par arrêté n°2024-81 en date du 19 mars 2024, le Président du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon en vue du renouvellement de son label

du jeudi 2 mai à 9h au vendredi 31 mai 2024 à 17h30

Le projet de charte révisée du Parc naturel régional du Luberon fixe pour la période 2025-2040 les orientations et mesures de protection, valorisation et développement du territoire. Il traduit la volonté des signataires d'assurer une gestion durable et concertée du territoire.

Organisée conformément aux dispositions de l'article L.123-1 et suivants du Code de l'environnement, l'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

Le siège de l'enquête est fixé à la Maison du Parc naturel régional du Luberon, 60 place Jean Jaurès 84400 Apt.

Ont été désignés membres de la Commission d'enquête par les Tribunaux administratifs de Marseille et Nîmes le 23 janvier 2024 :

Président : M. Joseph NESCI ; Titulaires : M. Jean-Marie ISNARD, M. Guy BEUGIN, M. Michel MORIN, Mme Florence REARD

Etabli conformément à l'article R.333-3 du Code de l'environnement, le dossier d'enquête comprend différents documents relatifs au projet, dont notamment le projet de charte révisée, les avis émis durant la procédure de révision, le rapport d'évaluation environnementale et l'avis de l'Autorité environnementale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable en version papier :

- au siège de l'enquête, disposant également d'un poste informatique pour l'accès au dossier numérique,

- dans les mairies de 18 communes : Banon, Cabrières-d'Aigues, Cabrières-d'Avignon, Cadenet, Cavaillon, Céreste-en-Luberon, Forcalquier, Goult, La Brillanne, La Tour-d'Aigues, Lourmarin, Manosque, Mérindol, Oppède, Pertuis, Saint-Étienne-les-Orgues, Saint-Saturnin-lès-Apt, Simiane-la-Rotonde,

aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, hors jours fériés et fermetures administratives.

Le public pourra consigner ses observations et propositions sur un registre d'enquête papier joint au dossier.

Il pourra également :

- consulter le dossier sur les sites internet www.maregionsud.fr/revision-charte-luberon et www.parcduluberon.fr/charte-enquete-publique,

- consulter le dossier et déposer ses observations dans un registre dématérialisé www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon ouvert 24h/24h,

- consigner ses observations par écrit par mail à revision-charte-luberon@mail.registre-numerique.fr et par courrier postal à *Monsieur le Président de la Commission d'enquête du projet de charte révisée du Parc naturel régional du Luberon, Maison du Parc - 60 place Jean Jaurès - 84400 Apt* (pendant l'enquête, cachet de la poste faisant foi). Afin d'être visibles de tous, ces observations seront publiées au registre dématérialisé dans les meilleurs délais.

Un ou plusieurs membres de la Commission d'enquête se tiendront à la disposition du public afin de présenter le dossier et recevoir ses observations et propositions, lors des permanences aux jours et horaires suivants :

Département de Vaucluse

Jeudi 2 mai de 9h à 12h, **Vend**redi 31 mai de 9h à 12h : **Maison du Parc naturel régional du Luberon**, 60 place Jean Jaurès 84400 Apt

Lundi 13 mai de 9h à 12h : **Mairie d'Oppède** 75 Place Félix Autard 84580 Oppède

Mardi 14 mai de 9h à 12h : **Mairie de Cabrières-d'Aigues** 1 Place de l'ormeau 84240 Cabrières-d'Aigues

Mercredi 15 mai de 9h à 12h : **Mairie de Mérindol** Place de la Mairie 84360 Mérindol

Mercredi 15 mai de 14h à 17h : **Mairie de Cabrières-d'Avignon** 76 Cours Jean Giono 84220 Cabrières-d'Avignon

Samedi 18 mai de 9h à 12h : **Mairie de Cadenet** 16 Cours Voltaire 84160 Cadenet

Vendredi 17 mai de 14h à 17h : **Mairie de Cavaillon** Salle Vidau, Passage Vidau 84300 Cavaillon

Mardi 21 mai de 14h à 17h : **Mairie de Pertuis** Hôtel de Ville, Service urbanisme 84120 Pertuis

Jeudi 23 mai de 14 à 17h : **Mairie de Saint-Saturnin-lès-Apt** 9 Place de la Mairie 84490 Saint-Saturnin-lès-Apt

Samedi 25 mai de 9h à 12h : **Mairie de Goult** 31 Place Jean Moulin 84220 Goult

Mardi 28 mai de 14h à 17h : **Mairie de La Tour-d'Aigues** 7 Place de l'Eglise 84240 La Tour-d'Aigues

Jeudi 30 mai de 9h à 12h : **Mairie de Lourmarin** 21 Rue Henri de Savornin 84160 Lourmarin

Département des Alpes de Haute-Provence

Mardi 7 mai de 14h à 17h : **Mairie de Banon** Place Charles Vial 04150 Banon

Lundi 13 mai de 14h à 17h : **Mairie de Manosque** Place de l'Hôtel de Ville 04101 Manosque

Vendredi 17 mai de 14h à 17h : **Mairie de Simiane-la-Rotonde** Château Médiéval Haut village 04150 Simiane-la-Rotonde

Mardi 21 mai de 14h à 17h : **Mairie de Céreste-en-Luberon** Cours Aristide Briand 04280 Céreste-en-Luberon

Mercredi 22 mai de 14h à 17h : **Mairie de Forcalquier** 1 Place du Bourguet 04300 Forcalquier

Lundi 27 mai de 14h à 17h : **Mairie de Saint-Étienne-les-Orgues** Hôtel de ville 04230 Saint-Étienne-les-Orgues

Mercredi 29 mai de 14h à 17h : **Mairie de La Brillanne** Place Sainte-Agathe 04700 La Brillanne

Le rapport, les conclusions et avis de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, sur le registre dématérialisé, les sites internet de la Région et du Parc et dans les lieux qui ont accueilli l'enquête.

Toute information sur cette enquête peut être obtenue auprès du Parc naturel régional du Luberon, 04 90 04 42 00.



ENQUÊTE PUBLIQUE

Du jeudi 2 au
vendredi 31 mai 2024

#Luberon2040

CONSTRUISONS
NOTRE AVENIR



LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON SE CONSTRUIT AVEC VOUS

Donnez votre avis sur la nouvelle Charte 2025-2040
pour le territoire !

Retrouvez les infos et
participez à l'enquête publique



www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon

www.parcduluberon.fr/charte-enquete-publique

Maison du Parc : 04 90 04 42 00



LA RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

Le Parc naturel régional du Luberon va se doter d'un nouveau projet de territoire pour la période 2025-2040. La nouvelle Charte définit l'ambition, les 6 défis et les objectifs qui vont guider l'action du Parc et de ses partenaires pendant cette période.

La révision de la Charte est un moment essentiel pour le territoire du Luberon puisque c'est sur cette base que l'État décidera du renouvellement de son classement en « Parc naturel régional ».

JE DONNE MON AVIS

Pour m'exprimer et donner mon avis sur le projet de Charte du Parc du 2 au 31 mai 2024 :

- Je me rends à la **Maison du Parc** ou dans l'une des **18 mairies** qui disposent d'un dossier papier et d'un registre où je peux consigner mes observations et propositions par écrit.
- Je participe à l'une des **20 permanences**, pour échanger avec le commissaire enquêteur et déposer mes observations et propositions.
- Je vais sur le registre en ligne : www.registre-numerique.fr/revision-charte-luberon
- J'envoie un mail à : revision-charte-luberon@mail.registre-numerique.fr

LES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Les permanences se tiennent dans les mairies des communes ci-dessous (sauf pour Apt et Cavaillon).

APT / Maison du Parc Ouverture de l'enquête publique Le 2 mai de 9h à 12h	CÉRESTE-EN-LUBERON Mardi 21 mai de 14h à 17h	MÉRINDOL Mercredi 15 mai de 9h à 12h
BANON Mardi 7 mai de 14h à 17h	FORCALQUIER Mardi 22 mai de 14h à 17h	OPPÈDE Lundi 13 mai de 9h à 12h
CABRIÈRES-D'AIGUES Mardi 14 mai de 9h à 12h	GOULT Samedi 25 mai de 9h à 12h	PERTUIS Mardi 21 mai de 14h à 17h
CABRIÈRES-D'AVIGNON Mercredi 15 mai de 14h à 17h	LA BRILLANNE Mercredi 29 mai de 14h à 17h	SAINT-ÉTIENNE-LES-ORGUES Lundi 27 mai de 14h à 17h
CADENET Samedi 18 mai de 9h à 12h	LA TOUR-D'AIGUES Mardi 28 mai de 14h à 17h	SAINT-SATURNIN-LÈS-APT Jeudi 23 mai de 14h à 17h
CAVAILLON / Salle Vidau Passage Vidau Vendredi 17 mai de 14h à 17h	LOURMARIN Jeudi 30 mai de 9h à 12h	SIMIANE-LA-ROTONDE Vendredi 17 mai de 14h à 17h
	MANOSQUE Lundi 13 mai de 14h à 17h	APT / Maison du Parc Clôture de l'enquête publique Le 31 mai de 9h à 12h

Délibération 2023CS46 du Comité Syndical
du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Révision de la charte – Adoption du projet de charte modifié

L'an deux mille vingt-trois le 19 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis à la Maison du Parc du Luberon, sous la présidence de Dominique SANTONI.

Le quorum était atteint avec 63 votants :

- 37 membres titulaires présents,
- 3 membres suppléants présents,
- 23 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Delphine CRESP, Pierrette FRIMAS, Monique CHABAUD, Monique PAQUIN, Valérie PEISSON, Catherine NOLLET, Charlotte CARBONNEL, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Dominique PESSEMESE-HOLDOWICZ, Catherine SERRA, Marion MAGNAN, Elisabeth AMOROS, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Romain FERRARI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Thierry GARCIN, Jean-Pierre PETTAVINO, Jacques PENSA, Fabien GERVAIS-BRIAND, Michel NOUVEAU, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Luc MILLE, Gilles LANDRIEU, Marc BOTTERO, Pierre EVEN, Frédéric SACCO, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD

Avaient donné pouvoir :

Madame

Laurence LE ROY à Madame Gaëlle LETTERON
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Sabrina CAIRE à Monsieur Gilles LANDRIEU
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Laurence de LUZE à Madame Charlotte CARBONNEL
Michèle MALIVEL à Monsieur Pierre EVEN
Béatrice TERRASSON à Monsieur Fabien GERVAIS-BRIAND
Viviane DARGERIE à Madame Charlotte CARBONNEL
Claire ARAGONES à Madame Cathy SERRA
Suzanne BOUCHET à Madame Elisabeth AMOROS
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • [f](#) [i](#) [in](#) • www.parcduluberon.fr

Monsieur

Michel BESTAGNO à Monsieur Alain FERETTI
Patrick MERLE à Madame Monique PAQUIN
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Michel NOUVEAU
Kevin ROLANDO à Monsieur Marc BOTTERO
Patrice VARAIRE à Monsieur Mickaël CAVALIER
Sergio ILOVAISKY-CANO à Madame Marie-Elisabeth CHRISOSTOME
Richard ROUZET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Roland GIRAUD à Madame Valérie PEISSON
Christian CHIAPPELLA à Monsieur Frédéric SACCO
Jean-François LOVIOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Georges BOTELLA à Monsieur Jean-Pierre RICHARD

Etaient excusés :

Madame

Hélène BLEUZEN, Geneviève MOREL-HAMOT, Valérie BARDISA, Amélie JEAN

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Grigori GERMAIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine SCARDAMAGLIA, Michel GASQUET, Jean-Pierre SERRUS

Etaient absents :

Madame Solange FOUVET, Céline MOSTEIRO, Mireille SUEUR, Yolande PRIMO, Michelle WOLFF, Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES,

Monsieur Roland PETIET, Pascal RAGOT, Lionel MORARD, Jean-Marc BRABANT, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, Emmanuel LUTHRINGER, Jacques MACHEFER, Jean-François DUBOIS, Jérôme PELLEGRIN, Grégory BALLIN, Bernard BRIFFAULT, Georges FAUCOUNNEAU, Paul COPETE, Théo FONTAINE, Pierre POURCIN, Pierre FISCHER, Nicolas HUMBERT, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Valérie DELPECH

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Sylvia STEINLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu la délibération du Comité syndical 2019CS44 du 11 octobre 2019 actant le démarrage officiel du processus de révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération du Comité syndical 2021CS16 du 8 avril 2021 validant l'ambition générale et les défis de la prochaine charte ;

Vu la délibération du Comité syndical 2021CS38 du 8 juin 2021 validant les orientations et les mesures de la prochaine charte ;

Vu la délibération du Comité syndical 2022CS60 du 27 septembre 2022 approuvant le projet de Charte ;

Vu les Avis favorables de l'Etat -Préfet de Région reçu le 23 mars 2023, du Conseil National pour la Protection de la Nature – émis le 16 janvier 2023 avec une réserve - et de la Fédération du Parc naturel régional du Luberon - émis le 11 janvier 2023 ;

Vu la Consultation volontaire des collectivités territoriales sur la modification du projet de Charte du 10 juin au 8 juillet 2023 ;

Considérant que le renouvellement du classement et l'élaboration de la nouvelle charte est assurée par le syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon, sous la responsabilité du Conseil régional ;
Considérant que le projet de charte va être envoyé à l'autorité environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable (IGEDD) pour avis ;
Considérant que le dossier de charte composé notamment du rapport de charte intégrant les Avis de l'Etat, du Conseil National pour la Protection de la Nature et de la Fédération des Parcs naturels régionaux, du Plan de Parc et des annexes officielles vont faire l'objet d'une enquête publique au début de l'année 2024 ;
Considérant la nécessité d'approuver le projet de charte modifié annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité des voix exprimées avec une (1) abstention, de :

- **APPROUVER** le projet de charte modifié du Parc naturel régional du Luberon, intégrant les avis des instances nationales ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le Tribunal Administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans que dessus.



La Présidente


Dominique SANTONI

Pièce jointe : Annexe



Territoire reconnu
Réserve de biosphère
Unesco
Géoparc mondial Unesco
Charte européenne
du tourisme durable
(Europarc)

Une autre vie s'invente ici

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-2022CS60-DE

Délibération 2022 CS 60 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : Révision de la charte du Parc du Luberon – Approbation du projet de charte avant transmission à la Région puis à l'Etat pour avis

L'an deux mille vingt-deux le 27 septembre, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 21 septembre 2022, se sont réunis à la Maison du Parc à Apt, sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 66 votants :
- 42 membres titulaires présents ;
- 6 membres suppléants présents
- 18 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Ghislaine PINGUET, Pierrette FRIMAS, Laurence LE ROY, Monique CHABAUD, Béatrice GRELET, Arlette LEROY, Bérengère LOISEL-MONTAGNE, Valérie PEISSON, Michelle WOLFF, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sylvia STEINLE, Viviane DARGERER, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Claire ARAGONES

Messieurs Mickaël CAVALIER, Vincent DEMEYERE, Roland PETIET, Rémy LANDIER, Patrick PEYTHIEUX, Patrick COURTECUISSÉ, Philippe ANGELETTI, Alain FERETTI, Alessandro POZZO, Jacques GRANGIER, Serge VANNEYRE, Jacques MACHEFER, Jean-Pierre PETTAVINO, Jérôme PELLEGRIN, Jacques PENZA, Antoine SCADAMAGLIA, Bernard BRIFFAULT, François DUPOUX, Didier CHAMPOURLIER, Patrice VARAIRE, Gilles LANDRIEU, Paul COPETE, Marc BOTTERO, Jérémy REYNIER, Pierre EVEN, Claude BERTON, Théo FONTAINE, Georges BOTELLA, Jean-Pierre RICHARD, Jean AILLAUD, Pierre FISCHER

Avaient donné pouvoir :

Madame

Sabrina CAIRE à Madame Viviane DARGERER
Solange FOUVET à Monsieur Paul COPETE
Laurence DE LUZE à Monsieur Antoine SCADAMAGLIA
Michèle MALIVEL à Madame Laurence LE ROY
Charlotte CARBONNEL à Madame Viviane DARGERER
Jacqueline BOUYAC à Monsieur Jean AILLAUD
Solange PONCHON à Monsieur Jean-Pierre RICHARD
Marion MAGNA à Madame Dominique SANTONI
Catherine SERRA à Monsieur Pierre FISCHER

Parc naturel régional du Luberon • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex
Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • www.parcduluberon.fr

58 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Alpes, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Bouches de la Seine Normande, Breizh, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs Borloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golle du Morbihan, Grands Causses, Guzane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute-Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Lorrains-Fortz, Loire Anjou Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais Poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Millevaches en Limousin, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées Catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scaupe-Escaut, Mont-Ventoux, Vercors, Verdun, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

Papier 100% recyclé

Monsieur

Pascal RAGOT à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Marc DUVAL à Monsieur Serge VANNEYRE
Patrick MERLE à Madame Arlette LEROY
Jean-Pierre GERAULT à Monsieur Patrick COURTESUISSE
Fabien GERVAIS BRIAND à Madame Valérie PEISSON
Pierre POURCIN à Madame Valérie PEISSON
Jean-François LOVISOLO à Madame Noëlle TRINQUIER
Frédéric SACCO à Madame Claire ARAGONES
Christian CHIAPELLA à Monsieur Pierre FISCHER

Etaient excusés :

Madame

Delphine CRESP, Karine MASSE, Mireille SUEUR, Catherine NOLLET, Yolande PRIMO, Béatrice TERRASSON,
Laurie SARDELLA, Elisabeth JACQUES, Elisabeth AMOROS

Monsieur

Sébastien TROUSSE, Richard KITAEFF, Thomas FIASCHI, Thierry GARCIN, Sylvain D'APUZZO, Antoine HEIL,
Michel GASQUET, Michel NOUVEAU, Georges FAUCOUNNEAU, Luc MILLE, Roland GIRAUD, Thierry
RICHARME

Etaient absents :

Madame

Hélène BLEUZEN, Valérie BARDISA, Valérie DELPECH

Monsieur

Jean-Luc MIOLA, Emmanuel LUTHRINGER, Béatrice VINCENT, Grigori GERMAIN, Jean-François DUBOIS,
Grégori BALLIN, Kévin ROLANDO, Christophe MADROLLE, Cyril JUGLARET, Christian GIRARD, Jean-Claude
OBERT

Etaient présents sans voix délibérative :

Madame Monique PAQUIN, Jeanne BENIHYA VERDE, Alexandra MATUSCAK

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009, prorogée
jusqu'au 22 mai 2024 ;

Vu la délibération du Comité syndical 2019CS44 du 11 octobre 2019 actant le démarrage officiel du processus
de révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon ;

Vu la délibération du Comité syndical 2021CS16 du 8 avril 2021 validant l'ambition générale et les défis de la
prochaine charte ;

Vu la délibération du Comité syndical 2021CS38 du 8 juin 2021 validant les orientations et les mesures de la
prochaine charte ;

Vu le Copil #Luberon2040 du 13 septembre 2022 ;

Considérant que le renouvellement du classement et l'élaboration de la nouvelle charte est assurée par le
syndicat mixte, sous la responsabilité du Conseil régional ;

Envoyé en préfecture le 29/09/2022

Reçu en préfecture le 29/09/2022

Affiché le

ID : 084-258402346-20220927-2022CS60-DE

Considérant que le dossier de charte composé du rapport de charte et du Plan de Parc doit faire l'objet d'une délibération du Conseil régional pour transmission officielle à l'Etat ;
Considérant la nécessité d'approuver le projet de charte annexé à la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à la majorité des voix avec une (1) opposition, de :

- **APPROUVER** le projet de dossier de charte du Parc naturel régional du Luberon ;
- **AUTORISER** la Présidente à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant la Présidente du Parc naturel régional du Luberon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet.

Conformément à l'article L 421-1 du Code de la Justice Administrative, un recours contentieux peut être introduit devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 9) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification ou de publication de la présente décision ou à compter de la réponse du syndicat mixte si un recours administratif a été préalablement déposé.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente

Dominique SANTONI

Annexe : dossier de charte

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Corbières-en-Provence

Je soussigné(e),

NOM : CASTEL

Prénom : JEAN-CLAUDE

Qualité : Maire de la commune

Représentant (e) de : Commune de Corbières-en-Provence

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie de Corbières-en-Provence

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Corbières-en-Provence, le 3 juin 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de **CRUIS**

Je soussigné(e),

NOM : **TOROSO**

Prénom : **Félix**

Maire de la commune de **CRUIS**

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à **CRUIS**

du **17** avril 2024 au **31** mai 2024 inclus.

Fait à : **CRUIS**, le **05 Juin 2024**



Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ..CUCURON..

Je soussigné(e),

NOM : ..EGG.....

Prénom : ..Philippe.....

Maire de la commune de ..CUCURON.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ..CUCURON.....

du ..11.. avril 2024 au ..31.. mai 2024 inclus.

Fait à : ..CUCURON....., le ..25/05/2024

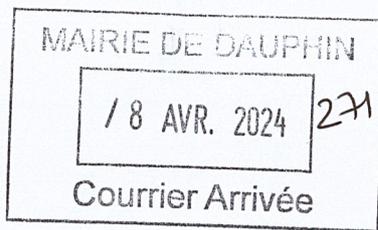
Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.



Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...DAUPHIN.....

Je soussigné(e),

NOM : BERTIN

Prénom : Michèle

Maire de la commune de DAUPHIN

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Dauphin

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Dauphin, le 31 mai 2024.



Signature

Le Maire
Michèle BERTIN



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...**Fontienne**.....

Je soussigné(e),

NOM : ...**JAUFFRED**.....

Prénom : ...**Guy**.....

Maire de la commune de ...**Fontienne**.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...**la mairie de Fontienne**.....

du ..**15**... avril 2024 au ..**31**.... mai 2024 inclus.

Fait à : ...**Fontienne**....., le ...**31.10.2024**.....

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Forcalquier.....

Je soussigné(e),

NOM : GEHANT.....

Prénom : David.....

Maire de la commune de Forcalquier.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie de Forcalquier.....

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Forcalquier....., le 31 mai 2024.....

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de GARGAS.....

Je soussigné(e),

NOM : VIGNE-ULMIER.....

Prénom : Bruno.....

Maire de la commune de GARGAS.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à GARGAS.....

du 10 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : GARGAS....., le 31 mai 2024.....

Cachet de la collectivité



Signature

Le Maire,
Bruno VIGNE-ULMIER



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ... GI GNAC

Je soussigné(e),

NOM : PASQUINI

Prénom : Sylvie

Maire de la commune de GI GNAC

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à gi gnac

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : gi gnac, le 31/06 / 2024

Cachet de la collectivité



Signature

Sylvie Pasquini - Maire



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...Gordes.....

Je soussigné(e),

NOM : KITAEFF

Prénom : Richard

Maire de la commune de Gordes

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la Prairie de Gordes

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Gordes, le 31/05/2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de



Je soussigné(e),

NOM : PERELLO

Prénom : Didier

Maire de la commune de Goult

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie

du 10 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Goult, le 31 Mai 2024.

Cachet de la collectivité



Signature

Le Maire

Didier PERELLO



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de GRAMBOIS.....

Je soussigné(e),

NOM : FERETTI.....

Prénom : ALAIN.....

Maire de la commune de GRAMBOIS.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à GRAMBOIS.....

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : GRAMBOIS....., le 15/04/2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de JOUCAS.....

Je soussigné(e),

NOM : AUBERT.....

Prénom : Lucien.....

Maire de la commune de JOUCAS.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à JOUCAS.....

du 11... avril 2024 au 31... mai 2024 inclus.

Fait à : JOUCAS....., le 31 mai 2024.....

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de *La Bastide des Jourdan*

Je soussigné(e),

NOM : *MAUGAN CURNIER*

Prénom : *Séverine*

Maire de la commune de *La Bastide des Jourdan*

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à *La Bastide des Jourdan*

du *15* avril 2024 au *31* mai 2024 inclus.

Fait à : *La Bastide des Jourdan*, le *16 avril 2024*

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...la BASTIDONNE...

Je soussigné(e),

NOM : ...LÉON...

Prénom : ...Emma...

Maire de la commune de ...la BASTIDONNE...

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...la Bastidonne...

du ...17... avril 2024 au ...31... mai 2024 inclus.

Fait à : ...la BASTIDONNE..., le ...16/04/24...

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...La... Brillanne

Je soussigné(e),

NOM : ...BORGHINI.....

Prénom : ...Jean-Charles.....

Qualité : ...Maire.....

Représentant (e) de : ...la... Commune... de... La... Brillanne.....

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...la... Mairie de... La... Brillanne.....

du ...17... avril 2024 au ...31... mai 2024 inclus.

Fait à : ...La... Brillanne....., le ...28... juin... 2024..

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de LA MOTTE D'AIGUES

Je soussigné(e),

NOM : GOUBRAND

Prénom : Alain

Maire de la commune de LA MOTTE D'AIGUES

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à LA MOTTE D'AIGUES

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : La Motte d'Aigues, le 11 mai 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de LA ROCHEGIRON

Je soussigné(e),

NOM : Claude PELLISSIER

Prénom :

Qualité : MAIRE

Représentant (e) de : LA COMMUNE

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à LA ROCHEGIRON

du 17.... avril 2024 au31. mai 2024 inclus.

Fait à :LA ROCHEGIRON....., le 03/06/2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de *La Tour d'Aigues*

Je soussigné(e),

NOM : *GUIS SPENGLER*

Prénom : *François Xavier*

Maire de la commune de *La Tour d'Aigues*

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à

du *17* avril 2024 au *31* mai 2024 inclus.

Fait à : *La Tour d'Aigues*, le *31 mai 2024*

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ... LACOSTE

Je soussigné(e),

NOM : ... HAUPTMANN

Prénom : ... Mathias

Maire de la commune de ... LACOSTE

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ... LACOSTE

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ... LACOSTE, le 3 juin 2024...

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ..Lagarde d'Apt.....

Je soussigné(e),

NOM : Bonnet Maryse

Prénom : Maire

Qualité : Maire

Représentant (e) de : Lagarde d'Apt

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ..Lagarde d'Apt.....

du ...16.. avril 2024 au ...31... mai 2024 inclus.

Fait à : ..Lagarde d'Apt....., le03/06/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...*Lagnes*.....

Je soussigné(e),

NOM :*SILVESTRE*.....

Prénom :*Claude*.....

Maire de la commune de*Lagnes*.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à*sur le parvis de la Mairie*.....

du *16*.. avril 2024 au *31*.. mai 2024 inclus.

Fait à :*Lagnes*....., le*03 juin 2024*.....

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



LARDIERS
Commune de

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom : **USSEGLIO Robert**
Le Maire

Qualité :

Représentant (e) de : **LARDIERS**

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à **LARDIERS**

du **1** avril 2024 au **31** mai 2024 inclus.

Fait à : **LARDIERS** le **26 JUIN 2024**

Cachet de la collectivité



Signature

USSEGLIO Robert
Le Maire



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...LAURIS.....

Je soussigné(e),

NOM : ...ROUSSET.....

Prénom : ...André.....

Maire de la commune de ...LAURIS.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...LAURIS (Mairie).....

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ...Lauris....., le 17/04/2024.

Cachet de la collectivité



Signature

M. le Maire

André Rousset



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Beaumes

Je soussigné(e),

NOM : Aragones

Prénom : Clair

Maire de la commune de Beaumes

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Beaumes

du 19 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Beaumes, le 31 mai 2024.

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Les Taillades

Je soussigné(e),

NOM : GIBARD

Prénom : Nicole

Qualité : Maire

Représentant (e) de : la commune des Taillades

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie des Taillades

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Les Taillades, le 03/06/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ... L'HOSPITALET

Je soussigné(e),

NOM : LAPAILLE

Prénom : NICOLAS

Maire de la commune de L'HOSPITALET

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à L'HOSPITALET

du 10 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : L'HOSPITALET, le 31/05/2024

Cachet de la collectivité

Signature

Le Maire,



Nicolas LAPAILLE



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de LIMANS

Je soussigné(e),

NOM : HOSTEIRO

Prénom : CELINE

Qualité : MAIRE

Représentant (e) de : MAIRIE DE LIMANS

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à LIMANS

du 18 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : LIMANS, le 3/6/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de LIoux

Je soussigné(e),

NOM : FARGE

Prénom : FRANCIS

Maire de la commune de Lioux

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Lioux

du 12 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Lioux, le 12/04/2024

Cachet de la collectivité



Signature

FARGE

Francis FARGE



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Affichage maintenance au 31/05 de 12h à 14h



Francis FARGE

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de LOURMARIN

Je soussigné(e),

NOM : PETTAVINO

Prénom : Jean Pierre

Maire de la commune de LOURMARIN

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Mairie 21 rue Henri de Savoie 84160 LOURMARIN

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : LOURMARIN, le 31 Mai 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de **LURS**

Je soussigné(e),

NOM : **BENTOSELA**

Prénom : **Paire**

Maire de la commune de **LURS**

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à **LURS en mairie**

du **15** avril 2024 au **31** mai 2024 inclus.

Fait à : **LURS**, le **4 juin 2024**

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Manosque

Je soussigné(e),

NOM : GALTIER

Prénom : Camille

Maire de la commune de Manosque

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la Mairie de Manosque

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Manosque, le 3 juin 2024.

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de MAUBEC.....

Je soussigné(e),

NOM : MASSIE.....

Prénom : Frédéric.....

Maire de la commune de MAUBEC.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Maubec.....

du 12 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Maubec....., le 31/05/2024.

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de MENERBES

Je soussigné(e),

NOM : RUFFINATTO

Prénom : CHRISTIAN

Maire de la commune de MENERBES

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à MENERBES

du 12 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : MENERBES, le 21 mai 2024.

Cachet de la collectivité

Signature



Christian RUFFINATTO
Maire de Ménerbes



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Merindol

Je soussigné(e),

NOM : BATOUX

Prénom : Philippe

Maire de la commune de Merindol 84

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Merindol

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Merindol, le 5/06/24

Cachet de la collectivité



Signature

Philippe Batoux
DGS



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Mirabeau

Je soussigné(e),

NOM : TCHOBDRENOVITCH

Prénom : Robert

Maire de la commune de Mirabeau

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Mirabeau

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Mirabeau, le 31 mai 2024.

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de MONTFLEURON.....

Je soussigné(e),

NOM : FISCHER

Prénom : Pierre

Qualité : mairie

Représentant (e) de : La commune

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à 1, place de la mairie

du 16 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Montfleuron, le 3 juin 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Montjustin

Je soussigné(e),

NOM : GUIBART

Prénom : Mathias

Maire de la commune de Montjustin

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Montjustin, le 3 juin 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Montaux

Je soussigné(e),

NOM : Feller

Prénom : Camille

Maire de la commune de Montaux (04230)

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Montaux

du 16 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Montaux, le 3 juin 2024

Cachet de la collectivité



Signature

e. Feller



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Montsalier

Je soussigné(e),

NOM : MARTIN

Prénom : Serge

Qualité : Maire

Représentant (e) de : la Commune de Montsalier

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Montsalier

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Montsalier, le 28 Juin 2024.

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de MURS

Je soussigné(e),

NOM : ARENA

Prénom : Xavier

Maire de la commune de MURS

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à mairie (Hall)

du 12 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : MURS, le 31/05/24

Cachet de la collectivité



Signature

Le Maire de MURS
Xavier ARENA



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Niortelles

Je soussigné(e),

NOM : Pensa

Prénom : Jacques

Qualité : Talpaire parc

Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à

du 15 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : APT, le 25.06.2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune deONGLES.....

Je soussigné(e),

NOM : BLANC.....

Prénom : Flavie.....

Maire de la commune de ONGLES.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ONGLES.....

du 28 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ONGLES....., le 25/06/2024.....

Cachet de la collectivité

Signature



Blanc



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ..OPPEDE.....

Je soussigné(e),

NOM :GERAULT.....

Prénom :Jean Pierre.....

Maire de la commune deOPPEDE.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

àOPPEDE.....

du ...8... avril 2024 au ...31... mai 2024 inclus.

Fait à : ...OPPEDE....., le 31 MAI 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de **OPPEDETTE**

Je soussigné(e),

NOM : **FAYET**

Prénom : **Laurent**

Maire de **OPPEDETTE** la commune de

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à **Oppelette**

du **16** avril 2024 au **31** mai 2024 inclus.

Fait à : **Oppelette**, le **4** juin 2024

Cachet de la collectivité



Le Maire,
Laurent FAYET
Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

Je soussigné Roger PELLENC

En ma qualité de Maire de la commune de : PERTUIS

Certifie avoir affiché de manière continue et visible, l'avis d'enquête publique relative à la révision de la Charte 2025-2040 du Parc du Luberon

du 17/05/ 2024 au 31/05/2024 inclus.

Fait à PERTUIS

Le 13 juin 2024.

Roger PELLENC,
Maire.



Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de PEYPIN D'AIGUES

Je soussigné(e),

NOM : MOUNET

Prénom : Karine

Maire de la commune de Peypin d'Aigues

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Peypin d'Aigues

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Peypin d'Aigues, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de PIERRERUE

Je soussigné(e),

NOM : DERUPTY

Prénom : Didier

Maire de la commune de Pierrerue

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Pierrerue Panneau d'affichage extérieur entrée mairie
du 10 avril 2024 au 3/06 mai 2024 inclus.

Fait à : Pierrerue, le 03 juin 2024

Cachet de la collectivité

Signature

Le Maire,
Didier DERUPTY



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de PIERREVERT

Je soussigné(e),

NOM : MILLE

Prénom : André

Qualité : Maire en exercice

Représentant (e) de : PIERREVERT

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Pierrevert

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Pierrevert, le 03/06/2024

Cachet de la collectivité



Le Maire
André MILLE

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de PUGET-sur-Durance

Je soussigné(e),

NOM : JEAN

Prénom : Amélie

Maire de la commune de PUGET-sur-Durance

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Mairie de Puget

du 12 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Puget, le 31/05/2024

Cachet de la collectivité



Signature

[Signature]



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de PUYVERT

Je soussigné(e),

NOM : GREGOIRE

Prénom : Sylvie

Maire de la commune de Puyvert

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie de Puyvert

du 09 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Puyvert, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature

Mme Sylvie GREGOIRE



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...REDORTIERS.....

Je soussigné(e),

NOM : BURCHERI

Prénom : Gérard

Qualité : Maire

Représentant (e) de : la commune

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie

du ...17. avril 2024 au ...31. mai 2024 inclus.

Fait à : Redortiers, le 13/06/2024.....

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...REILLANNE

Je soussigné(e),

NOM : ...DUBOIS

Prénom : ...Clair

Qualité : ...Maire

Représentant (e) de : ...la maire de Reillanne

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...Reillanne

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ...Reillanne, le 03/06/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de REVEST DU BION

Je soussigné(e),

NOM : GRANET

Prénom : Bernard

Maire de la commune de REVEST DU BION 04150

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à REVEST DU BION

du 8 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à Revest du Bion, le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Revest St Martin

Je soussigné(e),

NOM : CURNIER

Prénom : Nadine

Maire de la commune de Revest Saint Martin

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie de Revest Saint Martin

du 08 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Revest St Martin, le 15/06/24

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Revest-des-Brousses

Je soussigné(e),

NOM : GABAU

Prénom : MURIEL

Maire de la commune de Revest-des-Brousses

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Revest-des-Brousses

du 10 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Revest-des-Brousses, le 30/04/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Robion

Je soussigné(e),

NOM : SINTES

Prénom : Patrick

Maire de la commune de ROBION

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Robion

du 8 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Robion, le 3 juin 2024

Cachet de la collectivité

Signature

Le Maire

Patrick SINTES



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ROUSSILLON

Je soussigné(e),

NOM : BONNELLY

Prénom : Gisèle

Qualité : Maire de Roussillon (84)

Représentant (e) de :

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ROUSSILLON

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ROUSSILLON, le 31/05/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Rustrel

Je soussigné(e),

NOM : TARTANSON

Prénom : Pierrick

Maire de la commune de Rustrel

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Rustrel la Moine

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Rustrel, le 19 juin 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de *Saignon*

Je soussigné(e),

NOM : *HAUCOURT*

Prénom : *Jean-Pierre*

Qualité : *Maire*

Représentant (e) de : *Commune de Saignon*

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à *Saignon*

du *17* avril 2024 au *31* mai 2024 inclus.

Fait à : *Saignon*, le *28/06/2024*

Cachet de la collectivité



Signature



Le Maire de Saignon
Jean-Pierre HAUCOURT



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Sainte-Croix à Lauze

Je soussigné(e),

NOM : ALTERAS

Prénom : Marie-Christine

Maire de la commune de Ste-Croix à Lauze (04100)

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Ste-Croix à Lauze

du 8 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Ste-Croix à Lauze, le 31/6/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ^{04230 SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES}

Je soussigné(e),

NOM :

PAUL

Prénom :

Patricia

04230 SAINT-ETIENNE-LES-ORGUES

Maire de la commune de

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à

La Prairie

du 8 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à

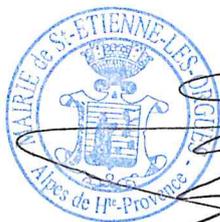
Saint-Etienne-les-O

, le

31 MAI 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINTE-TULLE (A.H.P.)

Je soussigné(e),

NOM : QUEIRAS

Prénom : Jean-Luc

Qualité : Maire

Représentant (e) de : SAINTE-TULLE, AHTO

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à SAINTE-TULLE (A.H.P.)

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Sainte-Tulle, le 27 juin 2024

Cachet de la collectivité



Signature

Le Maire,

Jean-Luc QUEIRAS



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Saint-Maime

Je soussigné(e),

NOM : PARRAUD

Prénom : Stephen

Maire de la commune de Saint-Maime

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à La Mairie de Saint-Maime

du 8 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Saint-Maime le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de



Je soussigné(e),

NOM : CARBONNEL

Prénom : Charlotte

Maire de la commune de ST MARTIN DE CASTILLON

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ST MARTIN DE CASTILLON

du 10 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ST MARTIN DE CASTILLON, le 3 Juin 2024

Cachet de la collectivité



Signature


Madame Le Maire
Charlotte CARBONNEL



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINTE MARTIN DE LA BRASQUE

Je soussigné(e),

NOM : RICHAUD

Prénom : Joëlle

Qualité : Maire

Représentant (e) de : la Commune de Sainte Martin de la Brasque

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Sainte Martin de la Brasque

du 5 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Sainte Martin de la Brasque le 03/06/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ST MARTIN LES EAUX

Je soussigné(e),

NOM : DELRIEU

Prénom : Stéphane

Maire de la commune de ST Martin les Eaux

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Mairie

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ST Martin les Eaux, le 25/06/24

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de St Michel l'Observatoire

Je soussigné(e),

NOM : Gross

Prénom : Jean-Paul

Maire de la commune de Saint Michel l'Observatoire

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à St Michel l'Observatoire (hall Mairie)

du 16 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : St Michel l'Observatoire le 16/05/2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de SAINT-PANTALEON

Je soussigné(e),

NOM : MILLE

Prénom : Luc

Maire de la commune de Saint Pantaleon

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Saint Pantaleon

du 09 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Saint Pantaleon, le 31 05 2024

Cachet de la collectivité



Signature

de Pierre,
Luc MILLE



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...*Saint-Saturnin-les-Apt*...

Je soussigné(e),

NOM : *Bellot*

Prénom : *Christian*

Maire de la commune de ...*Saint-Saturnin-les-Apt*...

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

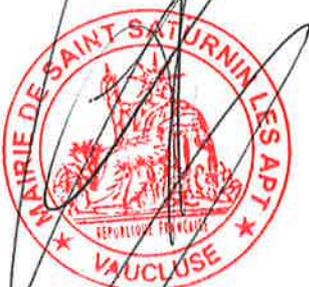
à ...*Saint-Saturnin-les-Apt*...

du *17* avril 2024 au *31* mai 2024 inclus.

Fait à : ...*Saint-Saturnin-les-Apt*..., le *3 Juin 2024*

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de SANNES

Je soussigné(e),

NOM : DAUREL

Prénom : EVE

Maire de la commune de SANNES

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à SANNES (MAIRIE)

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : SANNES, le 9/04/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...SAUMANE...

Je soussigné(e),

NOM : ...PAUL...

Prénom : ...Fabrice...

Maire de la commune de ...SAUMANE...

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...SAUMANE...

du 09 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : ...Saumane..., le 31/05/24.

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...SIGONCE.....

Je soussigné(e),

NOM : CHIAPPELLA.....

Prénom : Christian.....

Maire de la commune de Sigonce.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à Sigonce.....

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Sigonce....., le 31 Mai 2024.....

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de SIMIANE LA ROTONDE

Je soussigné(e),

NOM : DALLAPORTA

Prénom : Thibault

Maire de la commune de SIMIANE LA ROTONDE

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à SIMIANE LA ROTONDE

du 17 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : SIMIANE LA ROTONDE, le 03/06/2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...SIVERGUES...

Je soussigné(e),

NOM : ...CALAS...

Prénom : ...Martine...

Maire de la commune de ...SIVERGUES (84)...

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...SIVERGUES...

du ...9... avril 2024 au ...3 juin 2024 inclus.

Fait à : ...SIVERGUES..., le ...3 juin 2024...

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de ...VACHÈRES...

Je soussigné(e),

NOM : ...CLAPIER.....

Prénom : ...Alain.....

Maire de la commune de ...Vachères.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à ...La Mairie de Vachères.....

du 10.. avril 2024 au 31... mai 2024 inclus.

Fait à : ...Vachères....., le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de VAUGINES

Je soussigné(e),

NOM : ANGELETTI

Prénom : Frédérique

Maire de la commune de VAUGINES

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à MAIRIE VAUGINES

du 09 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Vaugines, le 06 juin 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Viens,.....

Je soussigné(e),

NOM : ROUX

Prénom : Frédéric

Qualité : MAIRE

Représentant (e) de : la Commune de Viens,

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à en mairie

du 04 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Viens, le 03 Juin 2024.

Cachet de la collectivité



Signature

Le Maire
F. ROUX

→ Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune deVillars.....

Je soussigné(e),

NOM : ..PEPERA.....

Prénom : ..Sylvie.....

Maire de la commune deVillars.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

àVillars.....

du ..08.. avril 2024 au ..31... mai 2024 inclus.

Fait à :Villars....., le ..31.05.2024.....

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Villelaure

Je soussigné(e),

NOM :

ROBERT

Prénom :

Jean-Louis

Qualité :

Maire

Représentant (e) de :

COMMUNE DE VILLELAURE

atteste que l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à

Mairie de Villelaure

du

16

avril 2024 au

31

mai 2024 inclus.

Fait à :

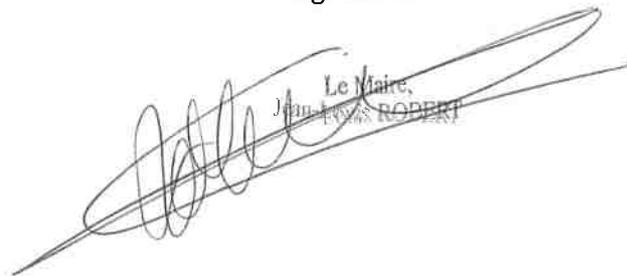
Villelaure

le 31 / 05 / 24

Cachet de la collectivité



Signature


Le Maire,
Jean-Louis ROBERT



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique.



Commune de ... Villemus

Je soussigné(e),

NOM : POURCIN

Prénom : Riène

Maire de la commune de Villemus

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à la mairie de Villemus

du 9 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Villemus, le 31/5/2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, ibenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Villeneuve

Je soussigné(e),

NOM : FAUDRIN

Prénom : Seize

Maire de la commune de Villeneuve

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Villeneuve, le 17 juin 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Reçu le 9 AVR. 2024

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune de Vitrolles-en-Luberon

Je soussigné(e),

NOM : De Villebonne

Prénom : Alain

Maire de la commune de Vitrolles-en-Luberon

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

à le maire

du 11 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à : Vitrolles-en-Luberon, le 11 Avril 2024

Cachet de la collectivité



Signature



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

Certificat d'affichage
de l'arrêté et de l'avis d'enquête publique



Commune deVOLX.....

Je soussigné(e),

NOM :DUBOIS.....

Prénom :JEROME.....

Maire de la commune deVOLX.....

atteste que l'arrêté du Président de la Région et l'avis d'enquête publique relative à la révision de la charte du Parc naturel régional du Luberon a bien été affiché

àVOLX / Panneau d'affichage habituels.....

du 10 avril 2024 au 31 mai 2024 inclus.

Fait à :VOLX....., le 31 mai 2024

Cachet de la collectivité

Signature



Jérôme DUBOIS
Maire de Volx



Ce document sera à remplir et à :

- envoyer le jour de la clôture de l'enquête, le 31 mai 2024, par mail à amatuscak@maregionsud.fr, jbenihya@maregionsud.fr
- donner, en main propre, à l'agent du Parc naturel régional du Luberon qui vous rendra visite.

**COMMISSION d'ENQUETE PUBLIQUE DE LA REVISION DE LA
CHARTRE DU PARC NATUREL REGIONAL DU LUBERON**

**Attestation de réception des certificats d'affichages pour les 100
communes du nouveau périmètre d'étude du projet de
renouvellement du parc du Luberon.**

Je soussigné Joseph NESCI, Président de la commission d'enquête atteste que les 99 certificats d'affichage ont bien été réceptionnés par mes soins pour y être annexés au rapport d'enquête remis le jeudi 4 juillet 2024 à l'exception de celui de la commune de Mane qui n'a apporté aucune suite à son obligation de le transmettre.

Cette attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à APT au siège de l'enquête publique le lundi 1^{er} juillet 2024

Le Président

Joseph NESCI

